



**SOLIDAIRES** groupe RATP  
31 rue de la Grange-aux-Belles  
75010 Paris

# **EXERCICE 2019**

**BILAN DETAILLE**

SOLIDAIRES GROUPE RATP

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>TOTAL I</b>				
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	4 110		4 110	6 834
512000 <i>Crédit Coopératif</i>	4 110		4 110	6 834
Caisse				
<b>TOTAL II</b>	<b>4 110</b>		<b>4 110</b>	<b>6 834</b>
Charges constatées d'avance (III)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>4 110</b>		<b>4 110</b>	<b>6 834</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N net</b>	<b>Exercice N-1 net</b>
Capitaux propres		
Capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres	13 677	13 677
106880 <i>Réserves pour fonds syndicaux</i>	13 677	13 677
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(9 567)	(6 843)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>4 110</b>	<b>6 834</b>
Provisions pour risques et charges (II)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres		
<b>TOTAL III</b>		
Produits constatés d'avance (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>4 110</b>	<b>6 834</b>

Provisoire

# **ANNEXE**

**Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 4110 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 12192 € et dégageant un déficit de 2724 €.**

**L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.**

## Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

## Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 2014-03 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

### . Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

### . Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

### . Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

- Matériel de bureau & infor. ; Petit mobilier : 3 ans
- Concessions, licences, logiciels : 3 ans

. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Informations complémentaires**

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales, aucune provision au passif n'a été constituée dans le cadre de la participation aux événements pluriannuels (Congrès...).

## **Seuil des ressources**

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail,

Le détail des ressources est le suivant :

## **Fait générateur retenu des cotisations**

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des syndicats adhérents à l'Union, est retenu comme fait générateur l'encaissement effectif de la cotisation.

<b>Ressources de l'année</b>	<b>2019</b>
Cotisations reçues	9792
Subventions reçues et dons	2400
Autres produits d'exploitation	0
Produits financiers perçus	0
<b>Total ressources</b>	<b>12192</b>

## **Tableau des immobilisations**

Néant

## **Tableau des amortissements**

Néant

## **Etat des créances et des dettes**

Néant

## **Charges à payer sur dettes**

Néant

## **Charges constatées d'avance**

Néant

## **Contribution volontaire en nature**

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le syndicat poursuit sa démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont il bénéficie pour son fonctionnement au quotidien.